

ARBITRAGE

En vertu du *Règlement sur le plan de garantie
des bâtiments résidentiels neufs*
(L.R.Q. c. B-1.1, r. 8)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Groupe d'arbitrage et de médiation sur mesure (GAMM)

Dossier n° : 4190.59
GAMM 2018-09-14
GCR 104314-64

Date : 7 février 2019

DEVANT L'ARBITRE : **JEAN MORISSETTE**

LES DÉVELOPPEURS DU NORD INC.

Entrepreneur
c.
SERGE PILOTTE
JOHANNE PILOTTE

Bénéficiaires
Et

LA GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE GCR

Administrateur

SENTENCE ARBITRALE

[1] La veille de la date d'audition fixée par avis de convocation du soussigné, l'Entrepreneur, par l'entremise de ses procureurs, signifie aux parties qu'il se

désiste de sa demande d'arbitrage formulée à l'encontre de la décision de l'Administrateur du 29 août 2018;

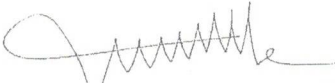
- [2] Conformément au Règlement, les frais de l'arbitrage seront alors partagés en parts égales entre l'Administrateur et l'Entrepreneur en vertu de l'article 123;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

DONNE ACTE du désistement de l'Entrepreneur de sa demande d'arbitrage à l'encontre de la décision de l'Administrateur du 29 août 2018;

ORDONNE à l'Entrepreneur d'exécuter les travaux de réparations tels que mentionnés à la décision de l'Administrateur du 29 août 2018, dans les 30 jours de la date de la présente;

TOUS LES FRAIS de l'arbitrage étant payables en parts égales entre les l'Entrepreneur et l'Administrateur conformément à l'article 123 du Règlement



JEAN MORISSETTE, arbitre

MONSIEUR SERGE PILOTTE
MADAME JOHANNE PILOTTE
Les Bénéficiaires

ME ÉRIC DUGAL
Pour l'Entrepreneur

ME PIERRE-MARC BOYER
Pour l'administrateur de la garantie

2018-09-14

PAGE : 3

MADAME JOHANNE PILOTTE
MONSIEUR SERGE PILOTTE
3881, rue de la Sapinière
Wentworth-Nord, Québec, H1M 3N2

Pour les Bénéficiaires

LES DÉVELPPEURS DU NORD INC.
Me Éric Dugal
900, boul. Grignon, C.P. 35024
Saint-Jérôme, Québec, J7Y 5C5

Pour l'Entrepreneur

ME PIERRE-MARC BOYER
Procureur de l'administrateur
GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR)
7171, rue Jean-Talon Est, bur. 200
Anjou (Québec) H1M 3N2

Pour L'Administrateur